

RÉGULATION

INTITULE DU POSTE :
Agent en Régulation

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :
Chef du Service Régulation des Activités et des Opérateurs

1. Finalité(s)

Contribuer à la bonne tenue des dossiers relatifs aux concessions, aux autorisations et aux OTDP au niveau du port.

2. Missions

- I. Contribuer au suivi et contrôle opérationnels des concessions, autorisations et OTDP ;
- II. Tenir et mettre à jour des dossiers relatifs concessions, autorisations et OTDP ;
- III. Préparer des éléments de reporting relatifs aux concessions, autorisations et OTDP.

3. Activités principales

- I. **Contribuer au suivi et contrôle opérationnel des concessions, autorisations et OTDP :**
 - Réaliser des contrôles sur le terrain pour s'assurer du respect des engagements des différents opérateurs ;
 - Préparer les dossiers nécessaires pour l'occupation des lieux (CDC, Plan, PV de remise des lieux, etc...) ;
 - Préparer et éditer les factures des redevances ;
- II. **Tenir et mettre à jour des dossiers relatifs aux concessions, autorisations et OTDP :**
 - Classer les dossiers relatifs aux concessions, autorisations et OTDP ;
 - Assurer la mise à jour des données sur les Systèmes d'information des OTDP et des autorisations (SIG) ;
- III. **Préparer des éléments de reporting relatifs aux concessions, autorisations et OTDP :**
 - Mettre à jour les données et exploitation des systèmes SIG de l'ANP ;
 - Préparer les éléments de reporting sur la base des données reçues des opérateurs ;
 - Contribuer à la préparation des bilans trimestriels et annuels des concessions, autorisations et OTDP.

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Entités des Directions Centrales ;
- Entités de la Direction du Port et Région.

Relations externes :

- Opérateurs portuaires ;
- Clients portuaires et leurs associations professionnelles...



5. Profil requis

Formation de référence : Titulaire d'un diplôme de technicien spécialisé ou technicien supérieur délivré par un établissement public ou privé reconnu par l'Etat (Bac+2).

Spécialité : Gestion des entreprises, Finance, Commerce, Géométrie, Topographie, Urbanisme ou équivalent.

Expérience : Souhaitable.

6. Compétences

Savoir :

- Maîtrise des bases en cartographie, géomatique, lecture et interprétation de plans (urbanistiques, cadastraux, topographiques)
- Connaissance des fondamentaux en aménagement du territoire, urbanisme réglementaire (plans d'aménagement, SDAU, etc.)
- Notions sur le cadre juridique et réglementaire marocain en matière d'urbanisme, d'occupation du sol et de gestion du domaine public.
- Connaissances de la loi 15-02.

Savoir-faire :

- Capacité à exploiter des outils de dessin assisté par ordinateur (DAO), de SIG (type QGIS) et/ou logiciels de topographie.
- Aptitude à effectuer des relevés de terrain, et à collaborer avec des prestataires techniques.
- Compétence dans la rédaction de rapports, notes de synthèse...etc.
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint).

Savoir-être :

- Aisance relationnelle ;
- Rigueur, organisation et esprit d'analyse et de synthèse.

